



REGLEMENT PARTICULIER « BACOSUN 2019 »

Du 25 et 26 Mai 2019 à Oullins

Définition du tournoi

Article 1 – Le badminton club d'Oullins organise un tournoi nommé « BACOSUN » qui aura lieu **25 et 26 Mai 2019 au gymnase Montlouis** (Dossier en cours ; Numéro d'autorisation en cours d'attribution).

Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la Fédération Française de Badminton et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

La Juge Arbitre Principal de cette compétition est Gilles DOSSETTO. Celle-ci pourra dans l'intérêt des joueurs, et à titre exceptionnel prendre toutes mesures dérogatoires de portée individuelle ou collective au présent règlement dans le respect des règles de la FFBad, de l'équité et de l'esprit sportif.

Article 2 – Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBad la veille du tirage au sort et autorisés à jouer en catégorie sénior.

Article 3 - Les disciplines proposées sont **les simples, les doubles mixtes le samedi et le dimanche auront lieu le double-homme et le double-dame**. Chaque discipline sera proposée sur les tableaux **D7, D8, D9, P10, P11, P12** (phase de poules avec 2 sortants par poule puis tableau par élimination directe).

Il n'est pas possible de s'inscrire à la fois en simple **et** en mixte.

Un joueur/Une paire NC peut s'inscrire en P11 ou P12.

Les tableaux se joueront en séries

Article 4 - Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec la Juge-Arbitre, de scinder, regrouper ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

Inscription

Article 5 – Le nombre de participants est limité de façon à ne pas dépasser 190 matchs prévus le samedi 130 matchs prévus le dimanche. En cas de surnombre, c'est par ordre d'arrivée des inscriptions complètes (fiche d'inscription et paiement) que la sélection sera faite, en conservant cependant toute inscription sans impact négatif sur le nombre de matchs.

Article 6 - La date limite d'inscription (date de réception) est fixée au **11 mai 2019**.

Le tirage au sort sera le 15 mai 2019. Les têtes de séries et têtes de poules seront déterminées au plus fort CPPH au jour du tirage au sort. Toute inscription reçue incomplète à cette date engage le joueur mais pourra être rejetée par l'organisateur (Dossier complet = Fiche d'inscription + paiement). Les documents sont à transmettre par les joueurs et/ou par leurs clubs via www.badiste.fr

OU par **courriel** : tourniadultesbaco@gmail.com à « **BACOSUN 2019** »

OU par **courrier** : **BACO SUN, GYMNASSE MONTLOUIS**
23 boulevard Général de Gaulle
69600, OULLINS

Article 7 – Le montant des droits d'engagement est de 18€ par joueur pour un tableau et de 21€ par joueur pour 2 tableaux. Il est possible de s'inscrire « au choix » ou en paire complète, et dans des séries différentes d'une discipline à l'autre.

Convocation

Article 8 – Les convocations seront uniquement transmises par mail aux adresses fournies par les clubs et joueurs sur les fiches d'inscriptions. Pour pallier tout problème de réception, elles seront également disponibles sur le site Badiste.fr et renvoyées par mail à la demande.

Déroulement de la compétition

Article 9 – En cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire, l'organisateur tentera de proposer un autre joueur pour compléter la paire sans que cette nouvelle paire ait une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire qu'elle remplace. A cette même condition, deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire.

Article 10 – Les joueurs doivent être présents dans le gymnase 40 minutes avant l'heure prévue sur l'échéancier pour leur premier match, sauf indication contraire sur la convocation (premières rotations).

Article 11 – Tout joueur désirant s'absenter du gymnase le fera en concertation avec la Juge-arbitre et devra obtenir l'accord de cette dernière qui leur indiquera un horaire maximum de retour. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés.

Article 12 – Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés si besoin par décision de la Juge-Arbitre en tenant compte des horaires de convocation annoncés (cf. article 10) et des sorties autorisées (cf. article 11).

Article 13 – Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Cette période est déterminée par la fin du dernier point d'un match et le premier service du match suivant. Il peut être réduit avec l'accord express des intéressés et après accord de la juge-arbitre. La juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Gestion des matchs

Article 14 – Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **5 minutes**, pourra être déclaré « forfait » par la Juge-Arbitre, et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 15 – Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec la feuille de match, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Il dispose alors de **3 minutes** de préparation (test des volants et mise en tenue compris).

Article 16 – Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. Les modèles de volants retenus en cas de litige sont le « Yonex AS20 » (plumes).

Article 17 – Au cours d'un échange, ou au service, tout volant touchant une structure fixe est « faute », tout volant touchant un filin est « let ».

Article 18 – L'ensemble de la compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel à la Juge-Arbitre à tout moment du tournoi en cas de litige.

Avertissements divers

Article 19 – Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi.

Article 20 – L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 21 – Le Badminton Club d'Oullins décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou tout autre incident.

Article 22 – Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort du 22 mai 2019 devra transmettre un justificatif au plus tard 5 jours après le début de la compétition à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton par courrier (37 route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN) ou par email à sophie.bluy@badminton-aura.org. Préciser nom, prénom, n° de licence ainsi que le nom de la compétition.

Acceptation du règlement

Article 23 – La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Le comité d'organisation

BACO – BADMINTON CLUB D'OULLINS
SIEGE SOCIAL: 23 BD GÉNÉRAL DE GAULLE • OULLINS • 69600
Email tournoiadultesbaco@gmail.com site internet <http://baco-oullins.fr>